

N10

le petit Crouaisien

DÉCEMBRE 2024

BULLETIN MUNICIPAL



Le Crouais

Editorial



**Madame, Monsieur,
Chères crouaisiennes,
Chers crouaisiens,**

C'est avec grand plaisir que je m'adresse à vous à travers ce nouveau bulletin municipal. À l'heure où notre village poursuit son développement, je tiens à saluer l'implication de chacun dans la vie de notre commune. Grâce à votre engagement, Le Crouais continue de se transformer tout en préservant son identité, son histoire et surtout son esprit de convivialité.

Aujourd'hui, notre commune se trouve à un tournant important, comme beaucoup d'autres collectivités en France, face à l'obligation de préserver nos ressources naturelles tout en poursuivant notre développement. A ce titre, je souhaite vous informer d'un projet central pour l'avenir de Le Crouais : la refonte de notre carte communale dans le cadre du programme Zéro Artificialisation Nette (ZAN).

Le ZAN fixe des objectifs clairs : d'ici 2050, nous devons atteindre un équilibre parfait entre les sols naturels préservés et ceux artificialisés par l'urbanisation. Cela implique, dès aujourd'hui, de réduire de 50 % les surfaces artificialisées par rapport à celles consommées entre 2011 et 2021. Concrètement, cela signifie que notre capacité à étendre les zones constructibles sera désormais restreinte, et que nous devons nous concentrer davantage sur la densification des zones existantes, la réhabilitation des bâtiments et l'aménagement durable.

Cette refonte de la carte communale est une étape incontournable pour répondre aux exigences nationales et européennes en matière de protection des sols. Nous devons repenser notre territoire de manière plus durable, en protégeant nos espaces agricoles et naturels tout en garantissant un cadre de vie agréable pour les générations futures.

Nous allons devoir faire des choix responsables concernant l'aménagement de notre commune. Pour ce faire, le conseil municipal qui travaille activement à la refonte de notre carte communale se fait accompagner d'un bureau d'étude (L'ATELIER D'YS) et également de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM). Les projets d'urbanisation devront être repensés pour minimiser leur impact sur l'environnement, et nous allons privilégier les espaces déjà urbanisés pour répondre aux besoins de logements et d'infrastructures. Il est essentiel de trouver un juste équilibre entre développement et préservation de notre patrimoine naturel.

Je tiens à souligner que cette transition ne se fera pas sans effort. Les défis sont nombreux, mais les opportunités le sont aussi. Avec détermination et solidarité, nous construirons un avenir à la hauteur de nos ambitions. Merci de votre engagement et de votre confiance.

En cette période de fêtes, je vous souhaite à toutes et à tous de très belles fêtes de fin d'année, pleines de joie et de sérénité, entourés de vos proches et je vous donne rendez-vous pour notre traditionnelle cérémonie des vœux le :

Vendredi 27 décembre 2024 à 19 h 00 à la Salle Culturelle.

Avec mes sentiments dévoués,

*Daniel CHICOINE,
Maire de Le Crouais*

Sommaire

- P.3 INFORMATIONS MUNICIPALES
- P.11 VIE LOCALE
- P.16 TRAVAUX
- P.17 VIE ÉCONOMIQUE
- P.18 VIE ASSOCIATIVE
- P.24 INFORMATIONS DIVERSE
- P. 31 HISTOIRE DE LA COMMUNE

Horaires d'ouverture de la Mairie

La mairie est ouverte :

- le lundi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 ;
- le mardi et vendredi de 9h à 12h ;
- le premier samedi de chaque mois de 9h à 12h.
- Elle est fermée le mercredi et le jeudi.

Tél. : 02 99 09 68 88
mairie.lecrouais@wanadoo.fr

www.lecrouais.bzh

ETAT CIVIL

NAISSANCES

- Le 19 février 2024 **Ambroise PERTUISEL**
- Le 31 mars 2024 **Léa CARILLET**
- Le 22 avril 2024 **Ju lia GAUDIN**
- Le 27 avril 2024 **Célia RIALLAND**
- Le 06 mai 2024 **Océane TOUZARD**
- Le 02 juillet 2024 **Maé BOUCHER**
- Le 18 juillet 2024 **Sandro FORTIN**
- Le 30 avril 2024 **Marius BARRE**
- Le 15 octobre 2024 **Loann ROMELLE**
- Le 29 novembre 2024 à Rennes **Milan DOGAN ERROT**

MARIAGE

- Le 29 juin 2024 **Jean-Pierre GILLOUAYE et Isabelle CONNUEL**
- Le 31 mars 2024 **Kévin LERAY et Sophie HAMELIN**

DÉCÈS

- Le 08 mars 2024 **Pierre BLOUTIN**
- Le 19 mai 2024 **Yves BOURRIEN**
- Le 02 novembre 2024 **Isabelle GILLOUAYE née CONNUEL**

Défibrillateur

Un défibrillateur est installé à la disposition du public sur le côté gauche de la mairie (côté terrain de foot).

Le défibrillateur est un appareil qui permet au cœur, dans certains cas, de reprendre un rythme normal grâce à l'envoi de chocs électriques.

Son utilisation est très simple et sécurisée : pas besoin de formation préalable, l'utilisateur est guidé par des consignes orales et l'appareil analyse automatiquement l'activité du cœur et décide lui-même de l'envoi ou non d'un choc électrique. De ce fait, il sécurise la manipulation et empêche toute prise de décision hasardeuse. Ainsi toute personne peut s'en servir sans risque.



Nécrologie

M. Jean LECOEUICHE, ancien Maire de le Crouais de 1989 à 2001, et ancien Président de la communauté de communes du Pays de St Méen de 1995 à 2001, est décédé début octobre 2024, à l'âge de 75 ans. Son mandat a notamment été marqué par la construction de la salle culturelle (cf. article histoire de la commune).

La municipalité présente ses sincères condoléances à ses proches.

Inscription liste électorale

Vous avez 18 ans ou vous êtes nouvellement domicilié à Le Crouais : pensez à vous inscrire sur les listes électorales à la mairie. Conditions pour vous inscrire : présenter une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

Service National Recensement

Tous les Français(es) âgé(e)s de **16 ans** doivent se faire recenser auprès de la mairie de leur domicile (**au plus tard à la fin du 3ème mois suivant leur 16ème anniversaire**). Se faire recenser permet d'être automatiquement inscrit sur les listes électorales à l'âge de 18 ans, mais également d'être convoqué à la journée défense et citoyenneté et ainsi de pouvoir candidater aux examens soumis au contrôle de l'autorité publique.

Inscription école publique

Le code de l'éducation prévoit que « tout enfant doit pouvoir être accueilli à l'âge de trois ans dans une école maternelle ou une classe enfantine le plus près de son domicile si sa famille en fait la demande ».

Il convient de préciser qu'il n'y a pas d'obligation d'admission en cours d'année scolaire pour les enfants ayant trois ans après la rentrée. L'inscription à l'école maternelle se fait à la Mairie et **l'admission doit être validée par la Direction de l'école**. L'inscription doit se faire au plus tard au mois de juin précédant la rentrée scolaire. Elle sera enregistrée sur présentation du livret de famille, carte d'identité ou copie d'extract d'acte de naissance, d'un justificatif de domicile et d'un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge.

À noter que l'école de Le Crouais « Les Petits Cailloux » accueille, à la rentrée de janvier, les enfants qui atteindront l'âge de 3 ans entre le 1^{er} janvier et le 31 mars de l'année scolaire en cours.

Carte d'identité et passeport

La commune de Saint-Méen-le-Grand est désormais dotée depuis le 14 mai 2018 d'une borne biométrique permettant d'effectuer les demandes de passeports et de cartes nationale d'identité.

Pour faire une demande, il faut remplir une pré-demande de passeport/CNI sur le site internet de l'ANTS <https://ants.gouv.fr> ce qui permet d'obtenir un formulaire avec un code flash. Ensuite, il faut prendre obligatoirement rendez-vous avec les services de la mairie au 02 99 09 60 61.

Comptes-rendus du conseil municipal

séance du 05 octobre 2023

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **autorise** le Maire à signer le ou les contrats d'assurance des risques statutaires attribués au cabinet RELYENS et la compagnie CNP, ainsi que les actes y afférents, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents (adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires mis en place par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine).
- **autorise** le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la Commune de Le Crouais et adopte la nomenclature M57.
- **décide** du recrutement d'un agent contractuel de droit public pour faire face temporairement à un besoin lié au remplacement d'un agent dans le service périscolaire à compter du 9 octobre 2023 en raison d'un arrêt de travail.

séance du 16 novembre 2023

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **approuve** l'adhésion à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de Gestion 35 et TERRITORIA MUTUELLE, à effet du 1er janvier 2024, accorde sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque «Prévoyance», et fixe le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de 12 € brut, par agent, par mois, à la couverture de la cotisation assurée par chaque agent qui aura adhéré au contrat.
- **décide** d'instaurer l'attribution d'indemnités dites «heures complémentaires» pour les fonctionnaires et les agents contractuels de droit public à temps non complet, effectuant des travaux supplémentaires relevant d'un caractère exceptionnel fondé sur les nécessités de service, ces heures étant soit récupérées soit indemnisées au taux normal.
- **décide** de renouveler la convention du service commun d'instruction du droit des sols en lien avec la communauté de communes Saint Méen-Montauban.
- **fixe** de nouveaux tarifs d'occupation de la salle culturelle pour l'année 2024.
- **prend** acte de l'étude en cours relative à l'éventuelle extension de la station d'épuration.

séance du 14 décembre 2023

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **prend acte** de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes portant sur le contrôle des comptes et de la gestion de la commune pour la période 2018-2022 et acte la tenue d'un débat sur ce rapport au sein du conseil municipal.
- **autorise** le changement de nomenclature budgétaire et comptable et adopte la nomenclature M57 pour le budget de la caisse des écoles.
- **décide** de donner un avis favorable à la proposition de composition de la conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols (ZAN), proposée par le Président de la Région Bretagne.
- **approuve** les termes de la convention à conclure entre la commune et la SEP de Quédillac dans le cadre de la mise à disposition du terrain de football et des équipements y attenants.

séance du 11 janvier 2024

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **autorise** l'ouverture anticipée de crédits, dans la limite de 25%, afin de régler des factures d'investissement avant le vote du budget 2024 et précise que ces crédits seront repris au budget primitif 2024.
- **prend acte** des travaux menés dans le dernier commerce (installation de toilettes et remise en service de la chaudière).

séance du 08 février 2024

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **prend acte** de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes portant sur le contrôle des comptes et de la gestion de la communauté de communes Saint-Méen Montauban à compter de l'exercice 2017.
- **prend acte**, conformément à la délégation du conseil municipal donnée à M. le Maire, de la décision prise concernant la remise en état de l'électricité du dernier commerce pour un montant TTC de 5870.37€.
- **décide** de constituer un groupe de travail suite à la réunion d'informations concernant le ZAN.
- prend acte de la réunion d'échanges et d'informations avec les bénévoles de la bibliothèque portant notamment sur la mise en réseau prochaine au niveau intercommunal.

séance du 21 mars 2024

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **approuve** les comptes administratifs 2023 et les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur.
- **décide** d'affecter au budget principal pour 2024, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 36 550.56€ permettant de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement. Le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » pour un montant de 97 040.76€.
- **décide** d'affecter au budget pour 2024, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 du budget assainissement au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 13 705.50€. Le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » pour un montant de 160 608.35€.
- **approuve** à l'unanimité les budgets primitifs 2024 tels qu'ils sont présentés.
- **fixe** les taux d'imposition en 2024 comme suit : Taxe foncière sur les propriétés bâties : 42.44% ; Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 51.93 % ; Taxe d'habitation : 21,21 %.
- **définit** les zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune et valide la transmission de la cartographie de ces zones à Monsieur le sous-préfet, référent préfectoral à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, du département de d'Ille-et-Vilaine, à la communauté de communes Saint Méen-Montauban et au Pays de Brocéliande en charge de l'établissement du SCOT du Pays de Brocéliande.

séance du 18 avril 2024

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **acte** les principes posés au transfert de la compétence assainissement à compter du 01/01/2025 à la communauté de communes.
- **décide** de se prononcer, en faveur du transfert de la compétence « assainissement des eaux usées » à la communauté de communes Saint-Méen Montauban à compter du 01/01/2025 (au titre des compétences supplémentaires dans un premier temps, puis au titre des compétences obligatoires à compter du 01/01/2026) et **confirme** l'absence de transfert de la compétence « gestion des eaux pluviales » qui demeurera donc communale.
- **décide**, considérant la nécessité d'intégrer les objectifs de réduction de l'artificialisation dans le document d'urbanisme et réduire les zones constructibles, de réviser la carte communale, de mener la procédure selon le cadre défini par le code de l'urbanisme et de solliciter une demande de subvention pour les dépenses liées à la révision, auprès de la communauté de communes Saint Méen-Montauban dans le cadre du Fond de Concours.

- **valide** le versement d'une subvention à hauteur de 300 euros à l'association des Restaurants du Cœur d'Ille-et-Vilaine (AD 35).
- **fixe** les subventions pour les associations au titre de l'année 2024.

séance du 16 mai 2024

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **décide** de confier la révision de la carte communale au bureau d'études « L'Atelier d'Ys » sis 36 rue du Trèfle 35520 La Mézière pour un montant de 9 840,00€ TTC et sollicite auprès de la communauté de communes Saint Méen-Montauban, une demande de subvention pour les dépenses liées à la révision, dans le cadre du Fond de Concours.
- **approuve**, compte tenu de la nécessité d'effectuer des travaux urgents pour sécuriser l'église communale, des travaux à hauteur de 5 062.50€ pour la réfection d'une noue.

séance du 13 juin 2024

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **valide** le maintien des horaires de garderie et l'actualisation des tarifs de cantine et de garderie pour l'année scolaire 2024-2025 pour la rentrée scolaire de septembre 2024.
- **décide** de maintenir l'application d'une pénalité forfaitaire de 10 € en cas de retard après 18h45 (sauf circonstance exceptionnelle et communiquée).
- **décide** d'appliquer sur le territoire communal/intercommunal la taxe locale sur la publicité extérieure et en fixe les tarifs.
- **valide** le remplacement du véhicule du service technique et prend une décision modificative budgétaire à cet effet.



Comptes-rendus du conseil municipal

séance du

12 SEPTEMBRE 2024

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **valide** le maintien des horaires de garderie et l'actualisation des tarifs de cantine et de ga Le conseil municipal, après en avoir délibéré :
- **valide** les termes de la convention de coopération du réseau des médiathèques Saint-Méen Montauban telle que présentée et autorise M. le Maire à signer ladite convention et ses avenants.
- **décide**, considérant que le budget annexe du CCAS a fait l'objet d'une dissolution au 31/12/2022 et en application de l'article L 123-4 du code de l'action sociale et des familles, de dissoudre le CCAS de Le Crouais et d'exercer directement les attributions dévolues par le code de l'action sociale.
- **émet**, après en avoir délibéré, un accord de principe pour la mise en place d'une tarification sociale pour la cantine scolaire et propose d'étudier au préalable la grille tarifaire.

- **valide**, l'attribution d'une subvention exceptionnelle à hauteur de 10 € par élève afin de financer une partie du projet de sortie à Cavan au centre de découverte du son qui a eu lieu le 12 avril 2024 pour l'ensemble des élèves de l'école.
- **prend** acte du rapport de la présentation des actions entreprises, suite au rapport d'observations de la Chambre Régionale des Comptes.
- **décide** d'instaurer l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévue en faveur des opérations visées à l'article 1466 G du code général des impôts.
- **décide** de participer aux opérations d'autoconsommation collective déployées par Part'EnR35 sur son territoire pour l'ensemble des bâtiments consommateurs éligibles en termes de proximité, de signer les accords de participation et de mise à disposition de données associées et désigne M. le Maire comme interlocuteur de la commune dans l'opération d'autoconsommation collective.

Les procès-verbaux des conseils municipaux sont consultables dans leur intégralité en Mairie.

Budget primitif 2024

Le budget de fonctionnement : Prévisions

D'où viennent les ressources de la commune ?

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2024

Recettes de fonctionnement : 545 865€

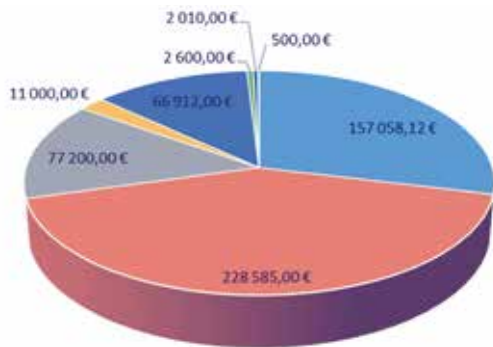


- Excédents antérieurs reportés
- Atténuation de charges
- Produits des services, du domaine (cimetière, périscolaire)
- Impôts et taxes (fiscalité locale, autres dotations)
- Imposition directe
- Dotations, subventions et participations
- Autres produits de gestion courante (location de salle, excédent du budget lotissement)
- Produits financiers

Quelles sont nos dépenses courantes ?

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2024

Dépenses de fonctionnement : 545 865€



- Charges à caractère général (eau, énergie, fournitures, entretien, maintenance, télécommunications)
- Charges de personnel
- Virement à la section d'investissement
- Opérations d'ordre de transfert entre sections
- Autres charges de gestion courante (indemnités des élus, SDIS, subventions au centre de loisirs et aux associations)
- Charges financières (intérêts des emprunts)
- Charges exceptionnelles
- Dotations aux amortissements

Total budget de fonctionnement 2024 : 545 865 €

Le budget d'investissement : Prévisions - Opérations principales

- | | | | |
|--------------------------------|----------|--|---------|
| • Opérations financières..... | 64 900 € | • City stade | 2 000 € |
| • Frais d'études | 12 500 € | • Bibliothèque (mobilier + livres) | 1 800 € |
| • Acquisitions foncières | 8 665 € | • Informatique | 1 500 € |
| • École | 6 600 € | • Mobiliers | 1 200 € |
| • Aménagement du bourg | 2 700 € | • Eglise | 1 000 € |

Budgets annexes

Lotissement "La Régnerais"

SECTION FONCTIONNEMENT : 38 220 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : 40 452 €

Assainissement collectif

SECTION FONCTIONNEMENT : 173 753 €

SECTION INVESTISSEMENT : 150 252 €

Tarifs cantine

A compter du 01/09/2024 :

Tarif enfant : 4.00 € • Tarif adulte : 5.10 €

A compter du 01/01/2025 :

Quotient familial	Coût du repas	Prix coûtant moyen d'un repas (à la charge de la commune)	Participation commune
0-600	1,00 €	9,92 €	59,68 %
601-1000	1,00 €	9,92 €	59,68 %
1001-1299	1,00 €	9,92 €	59,68 %
1300 et +	4,10 €	9,92 €	58,67 %

Tarifs garderie

Horaires du matin :

de 7h00 à 8h35 : 2,20 €

de 7h30 à 8h35 : 1,70 €

Horaires du soir :

de 16h15 à 17h45 : 1,70 €

de 17h45 à 18h45 : 1,50 €

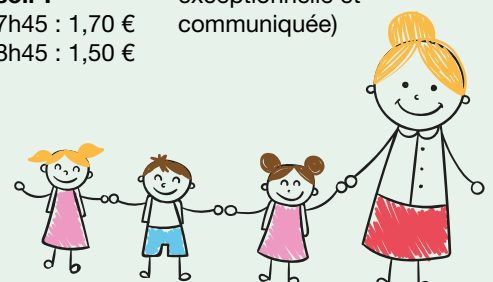
Pénalité forfaitaire de 10 €

en cas de retard après

18h45 (sauf circonstance

exceptionnelle et

communiquée)



Tarifs salle culturelle

Tarif hiver : du 16 octobre au 14 avril

Tarif été : du 15 avril au 15 octobre

2025	Commune	Hors commune	
		Été	Hiver
Vin d'honneur (petite salle)	90 €	150 €	180 €
Salle (1 jour)	180 €	260 €	310 €
Salle + cuisine (1 jour)	270 €	350 €	410 €
Salle + cuisine (week-end)	400 €	510 €	595 €
Caution	Un chèque de caution de 200€		

Frais de fonctionnement pour les associations quand la location est gratuite :

- Pour les belotes ou assimilés : 90 €
- Pour les repas : 115€ (l'été) - 180€ (l'hiver)

Assemblée générale entreprise ou divers : tarif idem hors commune

Tarifs concessions cimetière et espace cinéraire

Columbarium		Cavurne		Dispersion des cendres sans plaque	Concession cimetière	
15 ans	30 ans	15 ans	30 ans		15 ans	30 ans
350 €	700 €	155,50 €	306 €	80 €	75 €	140 €



Tarifs centre aéré de Saint-Méen-le-Grand

L'accueil de loisirs "Espace les dauphins" est un service municipal de la commune de Saint-Méen-Le-Grand depuis le 1er janvier 2021. C'est un lieu d'accueil, de sociabilisations et d'éveil pour les enfants âgés de 3 à 12 ans révolus, en dehors du temps scolaire.

L'accueil est ouvert de 7h15 à 19h00. Il est ouvert les mercredis et les vacances scolaires avec 1 semaine de fermeture aux vacances de Noël.

Pour effectuer la première inscription de votre enfant, il vous faut remplir le dossier d'inscription ainsi que la fiche d'information disponible à l'adresse alsh-dauphins@stmeen.fr ou à l'accueil de la mairie.

Une fois l'inscription validée, il vous suffira d'appeler l'accueil de loisirs ou de leur envoyer un mail (en précisant bien le nom, le prénom et l'âge de l'enfant) pour choisir ses jours de présence.

ATTENTION : Tarif accueil / garderie : 1 € le matin de 7h15 à 9h et 1 € le soir de 17h à 18h et 1€ de 18h à 19h - Pénalité de retard de 5€ après 19h

La commune de LE CROUAIS est une commune signataire et participe financièrement au coût de la journée au centre de loisirs en fonction du nombre d'enfants qui y participent.

Des suppléments pourront être demandés exceptionnellement à l'occasion d'animations spécifiques, telles que sorties, visites, spectacles...

Contact : 06.08.94.86.28 – email : alsh-dauphins@stmeen.fr

Vous trouverez ci-dessous la grille de tarification pour l'accueil de loisirs.

Tarifs	Journée		Demi-journée	
	Communes signataires	Hors communes	Communes signataires	Hors communes
< 579	5,90 €	16,20 €	4,40 €	12,15 €
579-750	6,90 €	17,25 €	5,20 €	12,90 €
741-1000	7,25 €	17,55 €	5,45 €	13,15 €
1001-1500	10,10 €	20,40 €	7,55 €	15,30 €
>1500	11,30 €	21,60 €	8,45 €	16,20 €
Hors CAF	15,85 €	26,15 €	13,00 €	20,85 €

Il convient d'ajouter à ces tarifs le coût du repas : 4,05 €

Autorisations d'urbanisme

Déclarations préalables

2023

TIENNOT Chrystèle – 11 rue du Manoir : Construction d'un abri de jardin

DENON-MADINSKA Anselme – 2 rue du Pressoir : Construction d'un abri de jardin et réalisation d'une clôture

2024

ROBERT Maxime – Le Pas de la Lande : Réalisation d'une clôture

BMA ACTION – 26 La Grande Fontaine : Isolation des murs par l'extérieur

TRUTIN Christine – 38 La Croix Lucas : Division foncière en vue de construire

POSNIC Serge – 1 rue des Portes : Installation d'une pergola en bois

ROUSSEL Olivier – 16 La Petite Bosse : Installation d'une clôture souple

ROUSSEL Olivier et RAULT Pauline – 16 La Petite Bosse : Habillage des pignons et remplacement des ouvertures de toit

PERDRIX Daniel – 19 Le Chêne Bonnet : Construction d'un mur de clôture

BOUCHER Gwendal et RENAULT Alice – 10 rue du Stade : Réalisation d'une clôture et pose d'un portail

LEFAIX Gildas – 3 La Ville Neuve : Modification et création d'ouvertures

France SOLAR – 23 La Jannière : Installation de panneaux photovoltaïques

GLOBAL PARTNERS ENERGY – 1A rue des Courtils : Installation de panneaux photovoltaïques

ODYE Benjamin et FONTAINE Audrey – 9 rue du Manoir : Réalisation de murs de soutènement et d'une clôture rigide

HELLAUDAIS Chloé – 7 rue du Manoir : Réalisation d'un mur de soutènement et d'une clôture

GLOBAL PARTNERS ENERGY – 3 rue des Portes : Installation de panneaux photovoltaïques

TOUANEL Patrick – 3 rue des Portes : Création d'une ouverture
ROBERT Franck – 23 rue des Courtils : Réalisation d'une clôture et pose d'un portail

PAYERNE-BACCARD Hervé – 17 rue du Verger : Construction d'un mur de clôture en gabions

En cours d'instruction :

JAGU Patrick – 10 rue du Verger : Réalisation d'une clôture rigide

Demandes de Permis de Construire

2023

TOSTIVINT Pascale – 4 Les Chênes Verts : Construction d'un garage

2024

BISEUL Stéphane – 1 Le Bois au Moine : Réalisation d'un garage
THOMASSET Léandre – 1 rue de la Grange : Extension et surélévation d'un garage existant pour création d'un logement

OLIVE Teddy et LEJEUNE Camille – 6 rue des Courtils : Surélévation d'une habitation et rénovation

LECONTE Vincent et JOLY Tiphaine – Le Pas de la Lande : Construction d'une maison individuelle

LE STUM Yohann et MORVAN Laurine – rue du Stade : Construction d'une maison individuelle

BODIN André – 29 Bel Air : Construction d'un abri pour camping-car en annexe

En cours d'instruction :

VANNISYAN Gagik – 19 rue de la Croix Donjean : Construction d'une maison individuelle

Groupe d'intervention du grand nettoyage (GIGN)

Une nouvelle fois, le groupe des retraités est intervenu le 22 mai 2024 pour effectuer le débroussaillage de nos chemins de randonnées : chemin gourmand, pont de roche, la Poutais, le chemin du Pas de la Lande et de Bel Air, ainsi que le nettoyage du lavoir, site touristique communal. En remerciements, la municipalité a offert un repas à tous les participants à cette journée, qui s'est déroulée dans une ambiance conviviale.



Abandon des déchets sur la voie publique

La mairie constate une augmentation des dépôts sauvages de déchets verts.

Il est rappelé que les dépôts sauvages constituent une infraction (amende pouvant aller jusqu'à 1500€) et que les déchèteries de proximité (Le Loscouët sur Meu et Montauban de Bretagne) sont à votre disposition pour y déposer vos déchets verts.



D'autres moyens existent comme le paillage, le mulching ou le compostage.

Retrouvez toutes les informations sur le site du Smictom Centre Ouest : www.smictom-centreouest35.fr.



RAPPEL DE LA RÉGLEMENTATION

Divagation des chiens

La divagation des chiens est interdite sur les voies publiques. La loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 stipule que « dans les lieux publics ou ouverts au public, les chiens doivent être tenus en laisse ».

Un chien « en état de divagation » est un animal errant. C'est l'article L211-23 du code rural qui en donne la définition :

Un chien est considéré en divagation si en dehors d'une action de chasse ou de garde d'un troupeau, il n'est plus sous la surveillance effective de son maître, ou lorsqu'il se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou lorsqu'il est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres.

Laisser son chien divaguer peut être sanctionné par une contravention de 1^{ère} classe (maximum 38 €) voire de 2^{ème} classe (maximum 150 €) si l'animal est classé en 1^{ère} ou 2^{ème} catégorie. Dans ce dernier cas, il doit également être muselé. Il est évident qu'un chien en divagation peut représenter un risque, pour lui comme pour autrui.

Il peut causer un accident de la circulation, mordre un passant, terroriser des personnes qui ne sont pas familières des chiens ou poursuivre tout ce qui se déplace un peu rapidement. Dans tous les cas, le propriétaire engage sa responsabilité civile vis-à-vis de son chien. Si en votre absence, votre chien attaque une personne ou entraîne des dommages, vous serez directement tenu responsable. L'article 1385 du Code Civil dispose que « *le propriétaire d'un animal, ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à son usage, est responsable du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé* ».





École “Les petits cailloux”

Le jour de la rentrée, lundi 02 septembre, ce sont 67 élèves enthousiastes qui ont franchi le portail de l'école primaire publique « Les Petits Cailloux » pour retrouver leurs camarades et l'équipe éducative. Aurélie LARDIER partie pour de nouvelles aventures est remplacée par Sandrine SOMÉ MASSARD qui prend donc la direction de notre école à 3 classes. L'Association des Parents d'élèves (APE) a renouvelé son traditionnel accueil des parents autour d'un café, à l'abri de la pluie.

Les 8 PS, 12 MS et 7 GS ont ensuite regagné, timidement, la classe de maternelle avec Sophie GOMY toujours accompagnée par les ATSEM, Katia HERY-LECHEVESTRIER, Anaëlle LE FOURNIS et Marie MOISON. 4 TPS devraient les rejoindre en janvier 2025. Les 23 élèves (7 CP, 10 CE1 et 6 CE2) qui composent la classe de cycle 2, déjà bien familiarisés aux rentrées scolaires, ont retrouvé leur enseignante, Karen MAUDET. Enfin, dans la troisième classe, 8 CM1 et 9 CM2, curieux de rencontrer leurs nouvelles maîtresses ont entamé leurs dernières années en primaire auprès de Sandrine SOMÉ MASSARD et Claude BOURGY qui assure la décharge de direction, certains lundis.

Tous les élèves pourront s'essayer à la **création musicale** : un artiste viendra dans les classes de cycle 1 et cycle 2 et, les plus grands seront accompagnés par l'École de Musique du Pays de Brocéliande (EMPB). Enfin, pour égayer le préau de l'école, un projet de fresque est à l'étude.

Des olympiades seront de nouveau organisées avec les écoles publiques de Muel, Saint Malon, Gaël et Saint Maugan et, les élèves du CP au CM bénéficieront de séances contribuant à la validation du « savoir rouler à vélo ». De la GS au CM2, les enfants ont déjà participé à 10 séances à la piscine ACORUS de Saint-Méen-le-Grand, financées par la commune.

“ Chaque période, les enfants se retrouveront autour d'activités, sorties... en lien avec la thématique annuelle « les hommes au fil du temps ». Une visite du château de Montmuran aux Offs est déjà programmée. ”

Avec le soutien de l'APE, les élèves de cycle 1 et 2 ont pu ramasser des pommes dans un verger de la commune afin de découvrir la fabrication de jus tandis que les CM étudieront la biodiversité autour du Garun.



Bibliothèque



Informations générales

Pour résumer,
le réseau BIM,
c'est :

14 médiathèques, 1 seule
carte, 1 site internet et la
gratuité pour tous !

Le réseau BIM a débuté son activité début septembre 2024.

Les 14 médiathèques et bibliothèques du territoire Saint Mééen-Montauban se sont regroupées en partageant leurs collections pour offrir des services plus adaptés à vos besoins.

La mise en réseau a pour objectif de mutualiser les moyens et ressources des médiathèques afin de continuer à défendre les valeurs qui les ont toujours animées : garantir l'accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs ainsi que favoriser le développement de la lecture.



Les nouveautés

1. UNE INSCRIPTION GRATUITE

Pour profiter de l'ensemble de ces services, il vous suffit de vous inscrire en médiathèque et de vous pré-inscrire sur bim-mediathèques.fr. En plus, c'est gratuit !

2. UNE CARTE DE LECTEUR UNIQUE

Avec la carte BIM !, vous pouvez réserver et emprunter des documents en nombre illimité pendant 3 semaines et faire venir ou rendre des documents dans la médiathèque de votre choix.

3. UN PORTAIL COMMUN

Un nouveau site internet est à votre disposition et vous permet de réserver et prolonger vos documents, suivre l'actualité des médiathèques et consulter l'ensemble du catalogue. Vous pouvez également retrouver les ressources de la médiathèque départementale. Rendez-vous sur www.bim-mediathèques.fr

4. UNE NAVETTE DOCUMENTAIRE

Plus de 110 000 documents seront désormais disponibles : afin de pouvoir en profiter, un service de navette documentaire est mis en place. Vous souhaitez un document qui n'est pas disponible dans votre médiathèque mais présent dans une autre structure ? Il vous suffira de le réserver sur le site internet du réseau ou directement auprès de votre bibliothécaire et celui-ci viendra jusqu'à vous !

Pour Le Crouais, la navette prend les documents le jeudi et le vendredi et ramène les réservations qui ont été effectuées sur le site.

Le fonctionnement de notre bibliothèque municipale reste inchangé, avec la même équipe de bénévoles qui vous accueillent aux horaires suivants :

- Le mercredi de 15H à 18H

- Le samedi de 10H à 12H30

- Fermeture les jours fériés

DES ANIMATIONS GRATUITES SE DÉROULENT À LA BIBLIOTHÈQUE

- Atelier Bébés lecteurs (0 à 3 ans) un mercredi par mois à 10H

- L'heure du conte (4 à 8 ans) un mercredi par mois à 15H30

- En collaboration avec l'Ecole, Sabine, bénévole, accueille les enfants par classe, leur fait la lecture d'une histoire, afin de les familiariser avec les lieux

- Animations sur thèmes proposées par les bénévoles : carnaval, Pâques, Noël...

Nous remercions les bénévoles pour leur implication et leur disponibilité pour le bon fonctionnement de notre bibliothèque. Ils sont aidés dans leurs missions par Marie MOISON, employée territoriale. Les activités au sein de la bibliothèque sont très diverses et notre équipe de bénévoles ne demande qu'à s'agrandir. Si vous souhaitez nous rejoindre, nous vous accueillons avec plaisir pour partager et échanger connaissances, passions, savoir-faire.





LA BOITE A LIVRES

La boîte d'échange de livres est installée sur le parking de la mairie, près de l'abribus. N'hésitez pas à partager vos lectures...

En déposant ou en empruntant un livre dans cette boîte à livres, vous lui donnez une seconde vie, tout en respectant l'environnement.

C'est aussi une action solidaire qui favorise le lien social, encourage une économie du partage et du don et développe une démarche éco-citoyenne.

NOUS CONTACTER

Elues référentes bibliothèque :
Jocelyne LEBRETON, Annie JOUANNE

Bibliothèque Municipale LE CROUAIS :
02 99 09 68 88 ;
bibliothèque-lecrouais@orange.fr

CCAS

le repas annuel

Le samedi 05 octobre 2024, les membres du centre communal d'action sociale ont eu la joie de refaire leur repas annuel. Ils ont reçu les plus de 67 ans pour partager cette journée. Une soixantaine de personnes était présente dans une ambiance conviviale et chaleureuse, contente de se retrouver, avec la présence du Père Jean-Luc. Trois personnes de 85 ans et plus ont été mises à l'honneur, sans oublier celles qui n'ont pu être présentes :

- Maurice PIEDERRIERE, 88 ans
- René DEFFAINS, 86 ans
- Christiane TERRA, 85 ans

Chacun a reçu un bouquet de fleurs ou un coffret de vin.



Les membres du CCAS se tiennent à votre disposition pour toutes informations sur les aides à domicile, le portage de repas, les transports à la demande ainsi que les aides pour la réhabilitation de votre logement.

Au moment des fêtes de fin d'année nous allons effectuer la distribution de paniers garnis pour les personnes de 80 ans et plus, ce geste étant très apprécié.



Assistantes maternelles

Voici les coordonnées des assistantes maternelles exerçant sur notre commune. N'hésitez pas à prendre contact avec elles afin de connaître leur disponibilité.

• Mme Kahina AMALOU,
22 rue des Courtils - Tél : 07 55 70 03 13
Agréée pour 3 enfants

• Mme Annabelle BLOUIN,
13 rue du Manoir - Tél. : 06.45.29.30.31
Agréée pour 3 enfants

• Mme Virginie FORESTIER,
22 la Boscherails
Tél. : 02.99.09.61.34 - 06.33.43.49.55
Agréée pour 4 enfants

• Mme Laurence GLOTIN,
16 rue des Courtils
Tél. : 02.99.09.48.67 - 06.42.00.43.44
Agréée pour 3 enfants

Pour toutes informations complémentaires, consulter www.assistantsmaternels35.fr.

RPE

(Relais Petite Enfance)

Le Relais Petite Enfance (RPE) du Secteur de Saint-Méen-le-Grand est un service gratuit d'information, d'accompagnement et d'éveil, à destination des familles, des professionnels de l'accueil individuel (assistants maternels, garde d'enfants à domicile) et des jeunes enfants.

L'animatrice du relais vous accueille du lundi au vendredi et un samedi par mois à la Maison de la Petite Enfance, 1 rue Ernestine Lorand, pour toutes les questions liées aux modes d'accueil des jeunes enfants, aux démarches administratives qui y sont liées et en soutien aux professionnels.



Le RPE organise également différents temps entre professionnels (temps d'échanges de pratiques professionnelles, formations...) ou avec les enfants accueillis.

Deux mercredis par mois, sur la commune de Le Crouais, de 9h30 à 11h30, un atelier d'éveil (espace jeux) animé par une professionnelle, est proposé aux enfants de moins de 3 ans accompagnés de leur assistante maternelle. Accueillis autour de comptines pour se dire « bonjour » et chanter ensemble, une activité artistique ou de découverte est ensuite proposée aux enfants. Chacun et chacune profite pour jouer, rentrer en relation avec les autres, se socialiser. Et pour les adultes, poser ses questions, échanger entre professionnelles et sur les préoccupations du moment ou encore les réussites des enfants, permet de mettre en valeur les compétences des uns et des autres et de ne pas se sentir isolé(e)s.

Depuis septembre, 2 assistantes maternelles avec 6 enfants fréquentent l'atelier d'éveil qui a pour fil conducteur cette saison « la récup ».

Pour plus d'informations sur toutes les animations du RPE et pour les inscriptions, contacter le 02.23.26.86 ou rpe.stmeen@famillesrurales.org

MARCHÉ DE NOËL



Petits et grands se sont réunis pour déambuler sur le traditionnel marché de Noël qui s'est déroulé le 8 décembre 2023 de 16h à 20H30.

Des exposants locaux sont venus vous présenter leurs produits (miel, bougies, jeux de sociétés...), tout pour préparer un très joyeux Noël ! Pour l'occasion, le père Noël s'est déplacé et a distribué des papillotes aux enfants.

Le comité des fêtes et la commission animation vous donnent rendez-vous **le Vendredi 06 Décembre 2024 dès 16h** pour une nouvelle édition du Marché de Noël.

Venez nombreux partager ce moment convivial





Maisons fleuries

et aménagement extérieur

Le jury des maisons fleuries s'est déplacé sur l'ensemble de la commune le 06 août et a noté cette année d'une part, le fleurissement des jardinières et, d'autre part, l'aménagement extérieur.



Félicitations
à tous
les lauréats !
qui recevront un
bon d'achat par la
municipalité.



Maisons fleuries

- 1^{er} M. et Mme Maurice PIEDERRIERE, 2 la Ville Mauny
- 2^{ème} M. et Mme Roger MESNAGE, 23, la Boscherais
- 3^{ème} M. Jean Claude MARTIN, 27 rue des Courtils
- 4^{ème} M. et Mme Louis FAUCHOUX, les Champs
M. et Mme Claude TOUANEL, les Champs

Mme Jacqueline BOURRIEN, 21 le Chêne Bonnet
M. et Mme Léon FAUCHOUX, 30 le Grand Val
Mme Anne LABBE, 20 la Poutais
M. et Mme André LEMOINE, 1 la Règnerais
M. et Mme Laurent MALLARD, 2 rue du Verger
Mme Léone MASSARD, 22 les Mollières
Mme Annick MERCERIE, 26 rue des Courtils
Mme Geneviève ODIE, 21 rue des Courtils
M. et Mme Armel OLIVE, 1 la Ville Mauny
Mme Marie PERDRIX, 8 rue des Portes
M. et Mme Alain PINAULT, 31 la Bodinais

Aménagements extérieurs

- 1^{er} M. et Mme René DEFFAINS, 38 Bel Air
- 2^{ème} M. et Mme Sébastien ODIE, 14 rue des Courtils
- 3^{ème} M. et Mme Loïc TOSTIVINT, 4 rue des Chênes Verts
- 4^{ème} M. et Mme Nicolas EON, 8 le Pas de la Lande
- 5^{ème} M. Hervé PAYERNE BACCARD, 17 rue du Verger

M. et Mme Rémy CHOUAN, 12 le Pas de la Lande
M. et Mme René MERCERIE, 9 rue du Verger
Mme Liliane PLENECASSAGNE, 19 rue des Courtils
M. Denis PEDRON, 32 rue du Manoir
M. et Mme Serge POSNIC, 1 rue des Portes
M. et Mme André ROSSIGNOL, 15 le Pas de La Lande
M. et Mme Dominique TOUANEL, 2 rue des Chênes Verts
M. et Mme Bruno TOUZARD, 18 rue du Manoir

Bar

- Création d'un WC handicapé (travaux réalisés par Jean-Yves) 1 000 €
- Diagnostic performance énergétique par l'entreprise QUALIDIAG 140 €
- Achat armoire frigorifique 767 €



Entretien voirie

Les travaux de voirie réalisés en 2024 s'élèvent à :

- Débroussaillage de talus et chemins par l'entreprise TOXE 897 €
- Curage des fossés par l'entreprise SAS RUELLAN TP

Église

- Réfection d'une noue suite à une infiltration d'eau... 5 062 €



Liste

des autoentrepreneurs, dirigeants d'entreprises et artisans de la commune.



Conformément à l'article paru dans les derniers bulletins, la commission de communication met l'accent sur les compétences locales en diffusant une liste des autoentrepreneurs, dirigeants d'entreprises et artisans de la commune.

Nous vous prions par avance de bien vouloir excuser toute omission involontaire et vous invitons à vous manifester, si tel est le cas, auprès de la mairie (de préférence par mail mairie.lecrouais@wanadoo.fr) afin que nous puissions rectifier notre liste de diffusion sur le site de la commune et dans le prochain bulletin municipal.

ASSIST'DIRIGEANT

Votre secrétariat sur mesure

MOISSON Déborah

Tél : 07.69.84.54.04MT

Email : assist.dirigeant@gmail.com

35290 LE CROUAIS

FAIDO STEVEN

Conseiller immobilier

Tél : 06.07.80.39.14

Email : steven.faido@iadfrance.fr

GASNOT EMILIE

Conseillère en produits bien-être 100 % naturels pour la société **DUOLIFE**

Tél : 06.16.22.08.91

Email : gasnotmlie@hotmail.fr

Groupe Facebook «Prendre soin de soi avec Emilie»

LDM MAINTENANCE SARL

Réparations machines et équipements mécaniques

Adresse : rue La friche aux moines – 35290 LE CROUAIS

Tél : 02.99.09.47.74

LERAY ALAIN

Consultant en usine, aliment du bétail et autres industries

Adresse : 22, rue de la Poutais – 35290 LE CROUAIS

Tél : 06.09.74.80.98

LES JARDINS DE L'ABRI-COTIER

Aménagement paysager - Maçonnerie paysagère, clôture et bassin

Adresse : La Boscherais – 35290 LE CROUAIS

Tél : 07.57.40.19.82

Email : lesjardinsdelabricotier@gmail.com

LE TIROIR A IDEES SERVANT SYLVETTE

Ateliers Créatifs & Objet textile sur demande

Adresse : 2 rue Noisetiers – 35290 LE CROUAIS

Tél : 06.76.19.85.22

Instagram : @letiroiraidees

LYSDUCIEL CÉCILE

Conseillère beauté et bien-être

Tél : 06.70.28.08.84

Email : lysduciel.pro@gmail.com

<https://msha.ke/lysduciel/>

MT COUVERTURE

Couvreur

Adresse : rue La Friche aux Moines – 35290 LE CROUAIS

Tél : 06.14.47.32.53

NATURELLEMENT CURIEUSE

SERVANT Marina, Graphiste

Adresse : 2 rue Noisetiers – 35290 LE CROUAIS

Tél : 06.84.94.51.11

Instagram : @naturellement_curieuse

ODIE MENUISERIE

Entreprise de menuiserie intérieure & extérieure

Adresse : rue de la Friche aux Moines – 35290 LE CROUAIS

Tél : 06.73.88.01.42

Site web : <https://www.menuiserie-odie.fr>

PIERS SERVICES

Fournisseurs Matériel Agricole

Adresse : rue La Friche aux Moines – 35290 LE CROUAIS

Tél : 09.99.09.43.74

T.A.T.P HAVARD

Travaux Public

Adresse : 28 Le Pas de la Lande – 35290 LE CROUAIS

Tél : 06.19.55.57.62

ACCA

Association de chasse agréée

Président : Léon FAUCHOUX

La saison de chasse 2024 -2025 a démarré, perturbée par les conditions météorologiques et le retard pris dans la récolte du maïs qui est omniprésent sur la commune. Le Crouais a une superficie de 6,25 km² et l'association communale de chasse (ACCA) compte une douzaine de chasseurs dont la moyenne d'âge se situe aux alentours de 55 ans. La plupart de ces chasseurs pratiquent la chasse avec des chiens d'arrêt type braque, setter, épagneul...et de temps en temps avec des chiens courants comme les beagles lors de la chasse du gros gibier ou du renard.

Pour les amateurs, la «potée» qui remporte toujours un franc succès aura lieu le 15 février 2025.

“ Nous souhaitons que cette activité trouve toujours sa place dans nos campagnes en harmonie avec la population. ”



Les amis

de Saint Laurent



Présidente :

Yolande MESNAGE 02 99 09 59 28

L'association a pour but de subvenir aux besoins matériels de l'église et de la fontaine. Un fleurissement est assuré pour chaque célébration (baptêmes, mariages, obsèques).

L'année 2024 aura été marquée par le décès de l'Abbé Joseph Gendrot natif de Quédillac qui a souvent officié à Le Crouais lors de diverses célébrations. En ce début de septembre, nous avons accueilli un nouveau prêtre, le père Patrice Tigeot qui viendra en aide sur les paroisses St Méen du Garun et St Eloi du Garun. Nous lui souhaitons la bienvenue. Nous tenons toujours à remercier les bénévoles qui prennent part au nettoyage de l'église pour les diverses cérémonies. Les annonces paroissiales sont consultables dans la vitrine située près du porche de l'église.

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement au sujet de la vie de la Paroisse et aussi au presbytère de St Méen-le-Grand au n° 02 99 09 61 38.

CLUB DE LA GAÏETÉ

Président : Robert OGER – 02 99 09 64 01

Le club de la Gaïeté se réunit tous les 1ers et 3ème mercredis de chaque mois. Il organise au cours de l'année différents concours, repas et sortie.

Concours :

Le club a organisé un concours de palets le 15 mai. 37 équipes ont participé à ce concours. Cette journée s'est déroulée dans une très bonne ambiance.



Sortie :



Le 10 septembre 2024, le club de la Gaïté s'est rendu dans le golfe du Morbihan, au port du Crouesty. Après une découverte libre, les participants ont pu faire un tour panoramique guidé de la presqu'île de Rhuys en autocar. Chacun a pu admirer les paysages et les richesses de la presqu'île. Ils se sont rendus ensuite au château de Suscinio.

Après un repas bien copieux, ils ont repris la route vers la maison du cidre, entreprise familiale depuis 1928, où par le biais d'un film, ils ont suivi les étapes de la fabrication du cidre, et pu prendre un goûter de crêpes accompagné d'une dégustation de cidre.

Tous les adhérents du club ont été ravis de cette journée et se sont donnés rendez-vous l'an prochain pour une nouvelle destination de découverte.



Le repas de Noël aura lieu le samedi 13 décembre 2024.



ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

L'association des parents d'élève (APE) de l'école de Le Crouais « Les Petits Cailloux » a tenu jeudi 12 septembre son assemblée générale, en présence de plusieurs parents.

L'association a présenté un bilan des actions réalisées lors de l'année écoulée, son bilan financier positif et les futures actions qui seront menées cette année. Celui-ci va permettre de contribuer aux projets pédagogiques des enseignantes tournés vers l'homme au fil du temps.

Un nouveau bureau a été constitué, Solène JAMET a cédé sa place à la tête de l'APE :

Président : Erwan KERBOAS

Vice Président : Simon HEVIN

Trésorière : Elodie LEFEUVRE

Trésorière adjointe : Clarisse BELLANGER

Secrétaire : Sabrina GUIFFARD

Secrétaire adjointe : Pamela RUELLAND

Véronique HENRY bénévole quitte l'association après plusieurs années de bénévolat. Malgré son absence, elle a été vivement remerciée pour l'énergie déployée pour l'association. L'équipe est heureuse d'accueillir 3 nouveaux membres qui apporteront

du dynamisme aux actions menées au cours de cette nouvelle année scolaire.

Pour en savoir plus sur les actions de l'APE de l'école de Le Crouais « Les Petits Cailloux », n'hésitez pas à suivre le profil Facebook : apelecrouais@hotmail.fr



COMITE DES FÊTES

L'assemblée générale du comité des fêtes s'est tenue le 08 mars 2024. La composition du bureau est la suivante :

Président : Bruno TOUZARD
 Vice-présidente : Adélaïde TIELLES
 Secrétaire : Sylvette SERVANT
 Secrétaire adjointe : Marina SERVANT
 Chargée de la communication
 Trésorier : Barnabé GILLOUAYE
 Trésorier adjoint : Henri TOUANEL
 Membres : Jean CARAMARO - Daniel CHICOINE - Kevin FORTIN
 - Vanessa RENAUD - Elodie SAMIEZ - Gilbert TRUTIN



Au programme pour cette année 2024 :

- **Karaoké : 22 mars 2024**
- **Fête communale : 01 juin 2024**
- **Halloween : 31 octobre 2024**
- **Poule au riz/rougail saucisses : 16 novembre 2024**
- **Marché de Noël : 6 décembre 2024**

N'hésitez pas à suivre le Comité des fêtes de Le Crouais sur Facebook !

Karaoké :

Cette année encore le comité a décidé d'innover en vous proposant un nouvel évènement : un karaoké, entre amis ou en famille, tout est possible ! Le principe est simple : un micro, un QR code, de Garou et Céline Dion "Sous le vent" à "La reine des Neiges" en passant par Michel Sardou « Le lac du Connemara », il y en avait pour tous les goûts. Petits et grands ont pu parfaire leurs voix sur des rythmes endiablés. Des planches à partager, préparées par les bénévoles ont été servies aux convives afin de caler les petites faims. La soirée s'est terminée dans une ambiance joyeuse et conviviale sur une chanson de Jean-Jacques Goldman "Je te donne", interprétée par l'ensemble des membres du comité des fêtes. Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine pour une deuxième édition.

Fête Communale :

Le comité des fêtes organisait ce samedi 1er juin son éternel concours de palets qui a réuni quelques passionnés. Au menu de cette journée : galettes/saucisses et petite nouveauté, des frites. La marche pédestre de 8 km au profit de l'association "Un souffle pour marcher" a rassemblé quelques participants. A noter, ce même jour le passage de la flamme olympique sur Rennes, Fougères et Paimpont. Une belle journée d'échange et de convivialité.

Halloween



La deuxième édition de la soirée d'Halloween du jeudi 31 octobre 2024 organisée par le comité des fêtes a remporté un vif succès. Au menu, burgers frites préparés par les bénévoles de l'association.

Les décors fabriqués en carton ont permis de plonger les enquêteurs dans le milieu ferroviaire de 1900. Des tickets fictifs compostés à l'entrée du jeu en échange d'un dossier à récupérer au guichet, une locomotive à l'entrée et des wagons (bar, restaurant et lits) pour accueillir les enquêteurs.



Plus précisément, c'est dans l'Orient Express que s'est déroulée la murder party. Une victime et six suspects en tenue d'époque ont su répondre aux questions des enquêteurs. C'est sur fond d'interrogatoires, de suspicion, de doutes et de déductions que le coupable a fini par être démasqué. Un grand merci à tous les enquêteurs, à nos bénévoles et aux membres de l'association. Vous avez aimé cette soirée, alors nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine pour une troisième édition ! Bloquez dès à présent la date du Vendredi 31 Octobre 2025.

UN SOUFFLE POUR MARCHER



L'association "un souffle pour marcher" a organisé comme chaque année, sa soirée couscous le 23 mars dernier à la salle Théodore Botrel de St Méen le Grand avec un peu plus de 870 parts vendues. Ce fut encore un vif succès, dans une superbe ambiance conviviale. L'association remercie la Mairie de St Méen le Grand pour le prêt de la salle et tous les bénévoles pour la réussite de cette soirée.

Cette année, l'association a pu aider :

- Un jeune tétraplégique suite à un accident de la vie pour l'achat d'un fauteuil roulant électrique. Ce fauteuil lui permet de préserver une bonne posture, de réaliser ses déplacements en autonomie et d'effectuer la verticalisation afin de maintenir et d'éviter la perte de certaines fonctions.
- Une adolescente atteinte d'une maladie génétique pour des séances d'équithérapie. Ces séances lui ont permis de pouvoir prendre confiance en elle. Une aide également pour un séjour linguistique, pour la réfection de pansements indispensables liés à la maladie (entièrement à la charge de la famille).

Cette aide financière vient après le remboursement des différents organismes d'assurances (caisse d'assurance maladie, mutuelle, etc...).

Pour information, la partie « reste à charge » de la personne en situation de handicap représente un coût financier très important.

Le financement de ces aides se fait grâce à des fonds récoltés :

- subventions de la commune et des communes avoisinantes,
- dons d'associations (Club de l'Amitié de Montfort-sur-Meu) et particuliers,
- recette du couscous.

L'association remercie très sincèrement toutes les personnes qui prennent part à sa cause et la soutient pour mener à bien sa mission et son engagement. De nouvelles demandes d'aides ont été sollicitées auprès de l'association pour cette fin d'année.

Pour rappel, « Un souffle pour marcher » est « une association reconnue d'intérêt général », qui lui permet de remettre un reçu fiscal au bénéfice de ses donateurs.

Date à retenir :

prochain couscous le samedi 22 mars 2025. Pensez à réserver vos billets sur place ou à emporter. **L'association compte sur vous !**

Composition du bureau :

Présidente : Christine TRUTIN
 Vice-Président : Bernard GRASLAND
 Secrétaire : Sandrine LECOMTE
 Secrétaire adjointe : Catherine PERTUISEL
 Trésorière : Catherine BUSNEL
 Trésorière adjointe : Marie-France TOUPE
 Membres : Marie DELYS - Marie-Aimée GUILLEUX - Jocelyne LEBRETON - Camille LEVREL - Manolita SANTIER-PERCHEREL

“ Bienvenue aux nouveaux membres :
 Catherine Pertuisel et Marie Delys ”

Contact : 06 03 41 35 87 Christine TRUTIN

U.N.C.- A.F.N. - OPEX



Président : René DEFFAINS

Le club de la Gaieté se réunit tous les 1^{ers} et 3^{ème} mercredis de chaque mois. Il organise au cours de l'année différents concours, repas et sortie.

COMMÉMORATIONS



Lors de la cérémonie du 11 novembre 2023, un dépôt de gerbe a eu lieu aux monuments aux morts.

Pour la cérémonie du souvenir 1939-1945, une soixantaine de personnes se sont rassemblées aux monuments aux morts de Le Crouais, pour rendre hommage aux héros de la seconde guerre mondiale, en présence de M. Daniel CHICOINE, Maire de la commune, des élus locaux et des élus de la commune voisine de Quédillac, des anciens combattants et soldats de France, des représentants OPEX et des porte-drapeaux des deux communes.

Au cours de la cérémonie, les élèves de l'école «Les Petits Cailloux» ont brillamment interprété la Marseillaise, accompagnés par Jean-Michel COLLIN, sous les regards émus de l'assistance. Un vibrant merci a été adressé aux enfants ainsi qu'à la musique de Quédillac pour avoir donné vie à cette commémoration.

M. le Maire a exprimé sa gratitude envers toutes les personnes présentes, soulignant l'importance de cette mobilisation pour un événement aussi significatif. Pour lui, en tant que Maire, avoir une telle unité autour de cette commémoration est une source de fierté et de réconfort pour toute la commune de Le Crouais.

Cette cérémonie revêtait un caractère particulièrement émouvant.

SORTIE

L'association UNC de Le Crouais a organisé une journée détente le 15 juin dans le Morbihan. : visite du musée Aéronautique et de l'Espace, découverte des avions parachutistes Noratlas et Transall avec explications des sauts des parachutistes. Après un bon repas, tous les participants ont embarqué pour une visite guidée de Vannes, cité bimillénaire, à bord du petit train aux toits panoramiques. Ils ont pu admirer ses jardins et remparts gardés par la Tour du Connétable.

Cette journée s'est terminée par un arrêt sur le chemin du retour pour prendre le verre de l'amitié.



CALENDRIER DES FETES

2025

JANVIER	08	Galette des rois	Club de la gaieté
	25	Assemblée générale	AFN
	31/01 au 07/02	Assemblée générale	Un souffle pour marcher
FÉVRIER	01	Karoké	
	15	Repas la potée	ACCA
	26	Concours de belote	Club de la gaieté
MARS	01	Vœux du Maire	Mairie
	À définir	Assemblée générale	Comité des fêtes
	15	Couscous/poulet basquaise	Club de la gaieté
	22	Repas salle Théodore Botrel St Méen-le-Grand	Un souffle pour marcher
AVRIL	05	Repas	AFN
MAI	08	Commémoration	AFN
	14	Concours de palets	Club de la gaieté
JUIN	À définir	Sortie annuelle	AFN
	14	Fête communale	Comité des Fêtes
	18	Repas froid	Club de la gaieté
	28	Fête de l'école	APE (Association Parents Élèves)
JUILLET	05	Repas - cochon grillé	SEP Quédillac
	09	Soirée jeux grignote	CCSMM
SEPTEMBRE	02	Voyage	Club de la gaieté
	11	Assemblée générale	APE (Association Parents Élèves)
	13	Classes	Comité des Fêtes
OCTOBRE	02	Voyage	Club de la gaieté
	11	Assemblée générale	APE (Association Parents Élèves)
	13	Classes	Comité des Fêtes
NOVEMBRE	11	Armistice	AFN
	15	Repas	Comité des fêtes
DÉCEMBRE	03	Assemblée générale	Club de la gaieté
	05	Marché de Noël	Comité des fêtes
	13	Repas de fin d'année	Club de la gaieté
	À définir	Arbre de Noël	APE (Association Parents Élèves)

DÉCHETTERIES



Horaires et jours d'ouverture des déchetteries les plus proches

	CAULNES Le clos devant les pouriaux 02 96 88 72 06	MONTAUBAN Z-A La Gautrais 02 99 06 39 48	LE LOSCOUËT La Gautrais 02 96 25 23 02	GAËL Point Clos 02 99 07 71 47
Lundi	09h00-12h30 13h30-17h30	09h00-12h30 13h30-17h30	-	09h00-12h30 13h30-17h30
Mardi	-	-	09h00-12h30 13h30-17h30	-
Mercredi	-	09h00-12h30 13h30-17h30	-	09h00-12h30 13h30-17h30
Jeudi	09h00-12h30 13h30-17h30	-	09h00-12h30 13h30-17h30	-
Vendredi		09h00-12h30 13h30-17h30		
Samedi	09h00-12h30 13h30-17h30	09h00-12h30 13h30-17h30	09h00-12h30 13h30-17h30	09h00-12h30 13h30-17h30

Evolution des modalités de collecte des déchets ménagers

A compter du 06 janvier 2025, les modalités des collectes des déchets vont être modifiées sur tout le territoire du SMICTOM Centre-Ouest. Afin d'être au plus près des réelles utilisations du service, la fréquence du passage de la benne pour les ordures ménagères se fera tous les 15 jours, comme c'est déjà le cas pour le ramassage des emballages.

Pour la commune de Le Crouais, le passage se fera le vendredi

- Ordures ménagères (bac vert) – semaine paire
- Collecte des emballages (bac jaune) semaine impaire

Nous vous rappelons que les bacs doivent être sortis la veille de la collecte, présentés couvercle fermé et poignée côté rue.

L'OFFICE DES SPORTS DE SAINT-MEEN MONTAUBAN



L'Office des Sports est une association qui a pour but de promouvoir et développer des activités sportives sur le territoire de la communauté de communes de Saint Méen Montauban. Pour cela elle organise différentes activités sur l'ensemble du territoire :

- **Multisport** : deux créneaux le lundi : de 16h45 à 17h45 pour les CP-CE1 et de 18h à 19h pour les CE2, CM1 et CM2. Nous proposons le pédibus pour aller chercher les enfants à l'école à partir de 16h30. En accord avec la mairie, les enfants peuvent prendre le goûter de 16h15 à 16h30 à la garderie, ce temps ne n'est pas facturé.
- **Éveil Multisport** : pour les enfants de maternelle. Pas de créneau à Le Crouais mais à Montauban le mercredi matin et à St M'Hervon le mercredi après-midi.
- **Handisport** : activités de Boccia, Sarbacane, Tennis de Table et Handiform pour les personnes atteintes de handicap moteur, physique.
- **Sport Santé** : à destination de personnes atteintes de pathologies chroniques, troubles musculo-squelettiques, troubles de l'équilibre, troubles articulaires. Activités de Gym, Marche, Marche Nordique, Multi-Activités, Mon Poids ma Santé dans les communes de Montauban, Saint-Méen, Quédillac, Boisgervilly, Saint-Maugan, Médréac, La Chapelle du Lou du Lac.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à consulter le site internet <https://www.officedessports-saintmeenmontauban.fr> ou contactez Élise OILLAUX au 07 69 39 15 33

Contact : Office des Sports Saint Méen Montauban
Stade A Robert - 2 Rue de Métairie Neuve
35360 Montauban de Bretagne
info@officedessports-saintmeenmontauban.fr
Tel 02 56 18 91 95



L'OFFICE DE TOURISME DE SAINT-MEEN MONTAUBAN



L'office de tourisme de Saint-Méen Montauban accueille les touristes et les habitants aux alentours qui souhaitent découvrir les atouts touristiques de la communauté de communes et de la Destination Brocéliande. Vous souhaitez randonner, découvrir les itinéraires vélos ou connaître les manifestations de la région, les conseillères en séjour vous accueillent à Saint-Méen-le-Grand. Elles vous donneront toutes les informations pour profiter pleinement des environs et vous proposeront des activités à faire en famille ou entre amis.

Le site internet www.destination-broceliande.com met en avant toutes les informations touristiques de notre communauté de communes et de la Destination Brocéliande : agenda, hébergement, actualités, restaurants...

Accueil physique : 5 rue de Gaël 35290 Saint-Méen-le-Grand
Contact téléphonique au 02.23.43.51.26
Mail : contact@pays-stmeenmontauban-tourisme.fr

Ouverture :

- Juillet et août : du lundi au samedi de 10h à 12h30 et de 14h à 18h.
- De septembre à fin octobre & d'avril à fin juin : du mardi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30. Le samedi de 9h à 12h30. Fermeture le lundi toute la journée et le jeudi matin.
- Fermeture annuelle au public du 1er novembre au 24 mars inclus. Le standard téléphonique est ouvert sur cette période.



TRANSPORT SCOLAIRE

Au 1^{er} septembre 2017, la Région Bretagne est devenue responsable de l'organisation des transports scolaires et interurbains, excepté pour le transport scolaire des élèves et étudiants en situation de handicap. Pour en savoir plus, connectez-vous sur <http://transports.bretagne.bzh>

A noter

Depuis septembre 2016, le port d'une chasuble rétro réfléchissante sur les chemins piétons du domicile jusqu'à la montée dans le car le matin et de la descente du car au domicile le soir est obligatoire. En effet, chaque année en France, des accidents sont à déplorer en raison du manque de visibilité des élèves aux abords des rues et des routes.

Le non-respect de ces règles entraîne des sanctions conformément à l'article 21 du règlement des transports. Cette décision s'applique également dans le cadre des sorties scolaires afin de sensibiliser les enfants aux dangers de la route.



Communauté de communes Saint-Méen Montauban

Manoir de la Ville Cotterel
46, rue de Saint-Malo - BP 26042
35360 Montauban-de-Bretagne
Tél. : 02 99 06 54 92

www.stmeen-montauban.fr



PISCINE ACORUS

SITUÉE À SAINT-MÉEN-LE-GRAND

La piscine réhabilitée a ouvert ses portes à Saint-Méen-le-Grand rue du Révérend Père Janvier le samedi 1^{er} avril 2023.

Présentation du nouvel équipement ouvert au public 7 jours sur 7 :

- un bassin sportif de 25 mètres qui dispose de 4 couloirs de nage et offre une belle vue dégagée sur l'horizon extérieur grâce à de grandes baies vitrées... En bonus, un accès au solarium extérieur pour se détendre durant la période estivale,
- une pataugeoire de 36 m² dotée d'une lame d'eau, d'une plaque à bulles et de jeux pour divertir les tout-petits,
- un bassin ludique, ancien bassin historique, équipé de jets, d'une plaque à bulles et d'une cascade pour se détendre.

L'équipement a désormais une fréquentation maximale instantanée portée à 299 personnes.

Les scolaires de tout le territoire accueillis

Favoriser l'apprentissage de la nage des scolaires, c'est aussi un objectif important de ce nouvel équipement. 28 classes venant de l'ensemble du territoire intercommunal sont accueillies chaque semaine.



Nouveau fonctionnement pour les activités

L'équipe de la piscine propose de nombreuses activités comme l'aquabike, l'aquagym, des séances de bébé nageur, des cours pour lutter contre l'aquaphobie, des stages de natation pendant les vacances scolaires... L'achat des abonnements mensuels ou à la séance sont proposés. La réservation des cours peut ensuite se faire directement auprès de l'accueil de la piscine ou via une application web disponible à partir du site Internet de la piscine.

Nouvelle activité :

Le programme Sport-Rééduc combine des séances d'aquagym et d'aquabike adaptées à votre pathologie et permet de reprendre une activité en douceur après des soucis de santé. Des moments d'échange sont également proposés pour mieux comprendre votre parcours et garantir un accompagnement personnalisé.



Les horaires d'ouverture

La piscine est ouverte tous les jours de la semaine.

Hors vacances scolaires, les baigneurs sont accueillis tous les midis et les après-midis et jusqu'à 21h30 le mardi et vendredi.

Le week-end, la piscine Acorus est ouverte le samedi après-midi et le dimanche matin.

Pendant les vacances scolaires, la piscine est ouverte au public tous les jours de la semaine et toute la journée.

Les tarifs

Côté tarifs, l'entrée pour un adulte coûte 5€20 et 4€20 pour les enfants de 3 à 15 ans (gratuité pour les enfants de 0 à 2 ans).

Pratique

Piscine Acorus, à Saint-Méen-le-Grand, rue du Révérend Père Janvier à proximité de l'Abbatiale.

Infos et renseignements auprès de l'équipe de la piscine Acorus :

02 99 09 47 17

accueil@piscine-acorus.com

site Internet : <https://piscine-acorus.com>

FACILITER LES ALTERNATIVES

A LA VOITURE INDIVIDUELLE

La piscine réhabilitée a ouvert ses portes à Saint-Méen-le-Grand rue du Révérend Père Janvier le samedi 1^{er} avril 2023.

ALTERNATIVE N° 1

le covoiturage

Les parkings de la gare de Montauban-de-Bretagne sont souvent saturés. Pour pallier ce manque de place, la communauté de communes, et son partenaire pour la promotion du covoiturage « éhop », ont créé un outil disponible en ligne pour mettre en relation les usagers du train qui se rendent en voiture à la gare. Plus de 30 usagers ont rejoint la communauté.

Pour les imiter, il suffit de s'inscrire sur le site Ouestgo.fr puis cliquer sur « Mes communautés » et noter par exemple « les usagers de la gare de Montauban » dans le moteur de recherche pour ensuite « Rejoindre la communauté ». La personne inscrite pourra se mettre en relation avec d'autres usagers qui font le même trajet aller-retour vers la gare.

La communauté de communes délivrera des macarons aux membres qui pourront se garer sur les 4 places réservées matérialisées par un marquage au sol.

Par ailleurs, 3 aires de covoiturage sont présentes dans le territoire intercommunal à Montauban-de-Bretagne (rue de Dinan, 50 places), à Quédillac (rue de Saint-Brieuc, 20 places), et à Saint-Malon-sur-Mel (28 places, parking face à la mairie).

Les conducteurs qui se lancent dans le covoiturage « courte distance, - de 80 km » sont éligibles à la prime de 100€. Pour en savoir plus, rendez-vous sur <https://www.ecologie.gouv.fr/covoiturage>.



ALTERNATIVE N°2

le vélo



La SNCF a installé un parking sécurisé pour les vélos de 30 places sur le parking nord (vers Rennes) de la gare de Montauban-de-Bretagne. Ces abris sont réservés aux abonnés Korriigo. Pour pouvoir accéder au parking avec sa carte Korriigo, il faut contacter le service dédié au 0 800 880 562 afin de valider son inscription au service. Ce dernier est gratuit. La gare est aussi équipée d'une station de réparation située à proximité du nouveau parking vélo. Pour rappel, des box vélos (5 places) sont installés sur le parking sud, pour les usagers se rendant vers St-Brieuc. Ces boxes sont libres d'accès, chaque usager doit apporter son antivol et son cadenas.

Il est possible d'accéder à vélo à la gare de Montauban depuis le centre-ville et Boisgervilly, via les différents aménagements cyclables mis en place par les communes.

La communauté de communes assure aussi un service de location de vélos électriques et a installé des box vélos sécurisés de 5 places à Montauban (aire de covoiturage située rue de Dinan), La Brohinière (gare) et Saint-Méen-le-Grand (Place du stade).

ALTERNATIVE N°3

train et car avec BreizhGo

4 lignes de car (ligne 2 Gaël/Rennes, Ligne 12 Merdrignac/Rennes, ligne 19 Saint-Pern/Rennes, ligne 17 Dinan/ Montauban-de-Bretagne) et une ligne de train TER (Rennes -Saint-Brieuc) traversent le territoire de la communauté de communes. Plus d'info sur le site Internet de la Région Bretagne dédié aux déplacements : Breizhgo.fr.

Le site Internet du service Korriigo vous permet de trouver et calculer vos trajets en transports en commun à l'échelle de la Bretagne, de trouver les tarifs des différents réseaux et de créer votre carte d'usager « Korriigo ».

TRANSPORT

A LA DEMANDE

Le TàD est un service de proximité qui permet aux habitants du territoire qui ont des difficultés de déplacement d'être mobiles. Les personnes sont prises à leur domicile ou à un point d'arrêt (prédéfini) et sont déposées auprès d'établissements médicaux, arrêts de transports en commun, gare, mairies, associations d'aide à l'insertion, pharmacies... Un accompagnant sera autorisé seulement si nécessité médicale.

Pour utiliser ce service, il faut devenir adhérent, et obtenir une carte de transport auprès de la communauté de communes Saint-Méen Montauban (l'adhésion est gratuite). Le TàD fonctionne du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30 hors jours fériés. Une fois l'inscription réalisée, les trajets sont à réserver au minimum la veille avant midi pour le lendemain au 02 99 06 54 92. Les tickets de transport sont en vente directement auprès du conducteur.

Le TàD services propose deux types de trajet :

- **A l'intérieur de la communauté de communes :**
 - Jusqu'à 26 réservations dans l'année : 3€ l'aller et 6€ aller/retour
 - De 27 à 52 réservations dans l'année : 4.50€ l'aller et 9€ aller/retour
 - A partir de 53 réservations dans l'année : 6€ l'aller et 12€ aller/retour
- **A l'extérieur de la communauté de commune, après accord préalable de celle-ci, pour consulter des professionnels de santé ou acteurs médico-sociaux inexistantes sur le territoire (ex. hôpital de Montfort, spécialistes, CDAS etc.) :**
 - Jusqu'à 26 réservations dans l'année : 6€ l'aller et 9€ aller/retour
 - De 27 à 52 réservations dans l'année : 9€ l'aller et 13.50€ aller/retour
 - A partir de 53 réservations dans l'année : 12€ l'aller et 18€ aller/retour

Il s'adresse aux personnes de plus de 70 ans ou aux personnes en situation de handicap (autorisation parentale pour les mineurs).



“ 17 communes
bénéficient de ce
service. ”

Le TàD emploi-insertion s'adresse aux personnes en insertion et en recherche d'emploi qui souhaitent se rendre :

- **Vers les centres d'information en matière d'emploi et d'insertion (Points accueil emploi, We Ker, Eureka, emploi-services, CDAS..)**
- **Vers les transports en commun**
 - Arrêt de car breizhgo (Gaël, Montauban, Irodouer...)
 - Gare SNCF (La Brohinière, Montauban, Quédillac)

Le prix du ticket pour le TàD emploi est de 1,50 € Aller et 3€ Aller/retour.

CONSEIL RENOV'ENERGIE

Porté par le Syndicat mixte du Pays de Brocéliande, en partenariat avec les communautés de communes St Méen-Montauban, Conseil Rénov'Energie propose un accompagnement gratuit, neutre et indépendant pour les projets de rénovation énergétique de l'habitat individuel pour les propriétaires et locataires quelles que soient les ressources.

Vous souhaitez réduire vos factures d'énergie ? Améliorer votre confort ? Faire un agrandissement ou un aménagement de combles ? Acheter une maison et réduire votre impact environnemental ? le service Conseil Rénov'Energie :

- vous informe sur les aide financières, matériaux, équipements, énergies renouvelables, maîtrise de l'énergie, réglementation,
- vous accompagne dans le choix des solutions de rénovation les plus pertinentes et efficaces par rapport à votre budget pour atteindre un projet global performant.
- vous aide à concrétiser le projet et à le suivre efficacement et sereinement.

DES PERMANENCES

SUR L'ADAPTATION DE SON LOGEMENT

Que vous soyez locataire ou propriétaire d'une maison ou d'un appartement, des solutions d'aménagement et d'adaptation de votre logement existent. Elles vous permettront de rester chez vous, dans un logement confortable, adapté et sécurisé. Une nouvelle permanence de SOLIHA spécialement dédiée à cette thématique vous est proposée à Montauban-de-Bretagne et Saint-Méen-le-Grand.

SOLIHA vous accompagne pour mener à bien votre projet d'adaptation de votre logement, que vous soyez en situation de perte d'autonomie ou de handicap.

Les équipes SOLIHA vous aident dans la définition de vos besoins et identifient les aides financières auxquelles vous pourriez prétendre comme MaPrimeAdapt' par exemple.

Pratique

- Permanences SOLIHA dédiées à l'adaptation de son logement :
- À Montauban-de-Bretagne, au siège de la communauté de communes au 46 rue de Saint-Malo : Sur rendez-vous auprès de l'accueil au 02 99 06 54 92.
 - À Saint-Méen-le-Grand, à l'espace France Services au 22 rue de Gaël : Sur rendez-vous au 02 99 09 44 56.

**Le Parent'aise
Café**

JEUNESSE www.stmeen-montauban.fr

Communauté de communes
Saint-Méen
Montauban
DE LA VITALITÉ À PARTAGER

Le parent'aise café, c'est quoi ?

Une fois par mois, dans différentes communes du territoire intercommunal, les parents sont invités à se retrouver, seul ou avec leur(s) ado(s), autour d'ateliers pour échanger, prendre du temps pour soi...

Co-financés par la Mutuelle Sociale Agricole (MSA) et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) d'Ille-et-Vilaine, ces rencontres gratuites et sans inscription sont l'occasion d'aborder le quotidien.

Les prochains ateliers en 2025 :

- Samedi 18 janvier, Galette des rois
10h-14h, Maison des jeunes de Saint-Méen-le-Grand
- Samedi 22 février, Documentaire avec le cinéclub jeunes
10h-13h30, Cinéma Le Celtic
- Samedi 22 mars, Cuisine
10h-14h, Maison des jeunes de Montauban-de-Bretagne
- Samedi 26 avril, Journée des familles
10h-13h30
- Samedi 24 mai, Jardinage / réparation de vélo
10h-14h, Maison des jeunes de Saint-Méen-le-Grand
- Samedi 28 juin, Pizzas au four à pain
10h-13h30, La Chapelle du Lou du Lac

Plus d'informations

Vous souhaitez plus d'informations sur ce temps convivial ? Contactez le service jeunesse !

✉ jeunesse@stmeen-montauban.fr

☎ 02 99 06 54 92



LES MAISONS DES JEUNES

Le service jeunesse de la communauté de communes Saint-Méen Montauban vous accueille toutes les semaines dans deux maisons des jeunes situées à Montauban-de-Bretagne et à Saint-Méen-le-Grand.

Les Maisons des jeunes sont des espaces où les jeunes, dès leur entrée en 6^{ème}, peuvent se retrouver et passer un moment ensemble et accompagné.

Ce sont des lieux privilégiés pour discuter, participer à des animations, exprimer des points de vue, s'investir dans des projets de tous types et être accompagné par des animateurs dans diverses démarches (orientation, projets personnels, etc.). Il n'y a pas besoin de s'inscrire à l'avance et les personnes qui viennent peuvent rester le temps qu'elles veulent. Une adhésion d'1 € à l'année est demandée.



Infos pratiques

Maison des jeunes - Montauban-de-Bretagne

2 rue Baudoin à Montauban-de-Bretagne Tél : 02 99 06 32 63

Maison des jeunes - Saint-Méen-le-Grand

Complexe socioculturel, 9, bis rue du révérend père janvier Tél : 06 76 84 14 81

Horaires

- Hors vacances scolaires ouverture le mercredi (12h30-18h) et le vendredi (16h30-19h)
- Pendant les vacances scolaires ouverture les lundi, jeudi et vendredi (13h30-18h), mercredi (11h-18h)

Pour toute information complémentaire, vous pouvez envoyer un courriel au service jeunesse à l'adresse suivante : jeunesse@stmeen-montauban.fr



Il reste un peu de place...

LA SALLE CULTURELLE

sa construction

L'histoire de la salle culturelle est récente et c'est sans doute la raison pour laquelle, elle ne parait pas dans le livre <LE CROUAIS -son histoire>, mais des personnes ont souhaité connaître la date de sa construction.

En 1995-1996, le conseil municipal décide de construire une nouvelle salle des fêtes en remplacement de l'ancienne devenue vétuste. Cette nouvelle salle sera appelée salle culturelle en raison d'un financement plus favorable au niveau subvention et une conception différente mais plus moderne, plus fonctionnelle répondant aux attentes des uns et des autres.

Le 13 novembre 1997, le maire, Jean Lecoeuche, adresse un courrier au département d'Ille et Vilaine demandant le versement d'un acompte de subvention car les travaux de la salle d'activités ont commencé début juillet 1997. Ceux-ci s'échelonnent jusqu'au début 1998, sous l'égide de Mr Guillotel, maître d'œuvre de Rennes.

La réception des travaux a eu lieu le 27 mars 1998 en présence de Mr Jean Lecoeuche, Maire, de Marie-Annick Théaud, Adjointe, du maître d'œuvre et des entreprises concernées.

Le maire sollicita le Président du club des anciens, Raymond Beaudoin, afin de procéder à son inauguration à sa place. Celle-ci eut lieu le 15 mai 1998.

En 2004, Armel Jalu et son conseil municipal décident de raser l'ancienne salle des fêtes pour permettre de faire des parkings pour la nouvelle salle.

Aujourd'hui la salle culturelle est très appréciée des organisateurs des diverses manifestations. Elle sert de cantine le midi pour une cinquantaine d'enfants de l'école.



Photo de classe

TEXTE ????



Les écrits concernant le prochain bulletin municipal sont à adresser aux membres de la commission information avant le 1^{er} septembre 2025 dernier délai.

JOURNAL D'INFORMATIONS GRATUIT DISTRIBUÉ À TOUS LES FOYERS DE LA COMMUNE.

Rédaction – Diffusion : Mairie de Le Crouais

Directeur de la publication : M. Daniel CHICOINE, Maire

Responsable : Mme Marie-Paule CHERO et M Gérard GORRE, Adjoints en collaboration avec Mme Odile JAGU

Assistés de la Commission Information - Communication :

Mesdames Marie-Annick HERVE, Annie JOUANNE, Jocelyne LEBRETON, Marie LEVREL, Séverine LUCAS, Manolita SANTIER-PERCHEREL, Sylvette SERVANT.

Impression, création : Roudenn Grafik